

7 janvier 2010

Rapport de la commission de l'aménagement chargée d'examiner la motion du 11 juin 2008 de M^{mes} Claudia Heberlein Simonett, Sarah Klopmann et M. Mathias Buschbeck, renvoyée en commission le 17 décembre 2008, intitulée: «Relions la Maison de quartier de Saint-Jean au quartier des Charmilles».

Rapport de M^{me} Sandrine Burger.

La commission de l'aménagement s'est réunie les mardis 1^{er} et 29 septembre et 27 octobre 2009, sous la présidence de M^{me} Claudia Heberlein Simonett. Les notes de séance ont été prises par M. Christophe Vuilleumier, que la commission remercie pour la qualité de son travail.

Rappel de la motion

Considérant:

- que l'avenue d'Aire est fréquentée par 15 000 voitures par jour;
- que la Maison de quartier de Saint-Jean est un pôle de quartier non seulement pour le quartier dont elle porte le nom, mais également au-delà;
- que l'avenue De-Gallatin coupe en deux l'espace de la maison de quartier qui consiste d'un côté en la maison de quartier et son grand espace couvert (secteur 2 de la couverture des voies) et de l'autre côté en une place de jeu (dans le secteur 3);
- que la Maison de quartier de Saint-Jean fait notamment un travail de proximité pour et avec les jeunes habitant-e-s de la promenade de l'Europe, de l'autre côté de l'avenue d'Aire;
- que de nombreuses et nombreux habitant-e-s de Saint-Jean se rendent pour leurs courses au centre commercial Planète Charmilles;
- que le carrefour De-Gallatin/Aire et l'accès au centre commercial sont actuellement très mal aménagés pour les piétons;
- que le marché bio situé devant la maison de quartier attire beaucoup de piétons et cyclistes;
- que le tracé de mobilité douce sur les voies couvertes des Chemins de fer fédéraux traverse l'avenue De-Gallatin sur ce tronçon,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à fermer le tronçon de l'avenue De-Gallatin compris entre le chemin Furet et l'avenue d'Aire à la circulation automobile, ayants droit exceptés;

- à aménager une traversée piétonne et cycliste sécurisée entre l’avenue De-Gallatin et Planète Charmilles, sur l’avenue d’Aire.

Séance du 1^{er} septembre 2009

Audition de deux des motionnaires, M^{mes} Claudia Heberlein Simonett et Sarah Klopmann

M^{me} Heberlein Simonett commence par présenter un plan des rues de la zone concernée par cette motion en relevant qu’elle comporte de nombreux éléments d’animation, comme le centre commercial, des écoles, le «99» (rue de Lyon) et la Maison de quartier de Saint-Jean. Tout le périmètre est en zone 30 km/h, mais l’étude réalisée après un an a constaté que cela ne fonctionne pas. Des aménagements sont nécessaires, car la vitesse n’est pas respectée et cette motion pourrait être une première mesure.

M^{me} Heberlein Simonett relève deux endroits spécifiquement dangereux:

1. le carrefour entre l’avenue De-Gallatin et celle d’Aire qui est très serré et sans visibilité ou presque (il y a eu un accident mortel);
2. le croisement entre la voie verte et l’avenue De-Gallatin fréquenté par les nombreux enfants qui se rendent à la maison de quartier.

M^{me} Heberlein Simonett précise encore que cette rue ne sert pas de transit, qu’elle est essentiellement résidentielle. Les villas qui la bordent ont leur accès sur une autre rue, seule une sortie de parking existe, sortie que les motionnaires comptent respecter en modifiant éventuellement leur texte de manière à proposer la fermeture de l’avenue entre la voie verte et le parking souterrain.

Suite à cette présentation, un commissaire émet des doutes. Il explique qu’il faut tenir compte du réseau de sens interdits qui existe dans ce périmètre, qu’il souhaite un comptage effectif des véhicules passant dans l’avenue De-Gallatin avant de rentrer en matière. Il se demande également combien de places de parc seront supprimées. Question à laquelle M^{me} Klopmann, motionnaire, répond en lui expliquant qu’il n’y en a pas sur le tronçon en question.

Une commissaire va dans le sens des motionnaires en rappelant que ce secteur, où il y a non seulement des écoles mais aussi un EMS, a toujours posé des problèmes pour les piétons. A ses yeux, la voie verte est une bonne chose, mais elle devrait avoir des ramifications dans le quartier.

Suite aux discussions sur les éventuelles auditions, sont finalement votées celles du Forum Saint-Jean (unanimité), de la Direction générale de la mobilité (unanimité) et du Service de l’aménagement urbain et de la mobilité (unanimité).

La présidente écrira en outre à la Voirie et au Service d’incendie et de secours pour savoir si la fermeture de l’avenue leur poserait problème.

Séance du 29 septembre 2009

Audition de M^{me} Marie-Hélène Giraud, cheffe du Service de l'aménagement urbain et de la mobilité, et de M. François Bornicchia, ingénieur en transport au Service de l'aménagement urbain et de la mobilité

M^{me} Giraud tient à préciser en préambule que différents projets sont en cours dans le secteur concerné par la motion M-812 et qu'il faut en tenir compte.

M. Bornicchia présente une série de transparents (voir sur IntraCM/Documents/Annexes aux propositions et rapports) qui font le point sur la situation du quartier. Il explique la hiérarchie routière du secteur et rappelle que Saint-Jean est en zone 30 km/h depuis 2007. Il précise que la section de l'avenue De-Gallatin évoquée par la motion présentait, en 2003, moins de circulation que le reste du quartier, que la charge de trafic est stable et qu'aucun accident grave n'y a été signalé. Il relève toutefois que la zone 30 n'est pas toujours respectée, la vitesse moyenne étant de 36 km/h et que, si des aménagements cyclables ont été réalisés, l'aménagement de l'avenue De-Gallatin est considéré comme moins satisfaisant que dans le reste du secteur.

M. Bornicchia continue en présentant le projet du service, qui ne concerne pas directement l'avenue De-Gallatin mais l'avenue d'Aïre qui lui est perpendiculaire. Les cases de stationnement étant trop larges, le service va les ramener aux normes et créer, grâce au gain de place obtenu, des places de parc pour deux-roues. Sont également prévus des abaissements de trottoirs ainsi que la sécurisation du passage pour piéton (cependant sans feu de signalisation) au bout de l'avenue. Afin de sécuriser le tronçon, une pastille circulaire sera également disposée au milieu de la rue, créant un effet dissuasif sur les conducteurs ainsi que des décrochements latéraux ayant pour effet de diminuer la vitesse. M^{me} Giraud précise que l'allée plantée sera, quant à elle, remise en lumière à l'occasion de ces travaux.

Concernant la motion, M^{me} Giraud pense qu'il est opportun de se pencher sur ce tronçon. Par contre, elle n'est pas convaincue par l'idée de fermeture de la rue qui n'est, à ses yeux, qu'une solution parmi d'autres. Avant de décider, il faudrait mieux étudier la question. Quant à l'aspect de la sécurité (2^e invite), M^{me} Giraud rappelle que la question est déjà en cours d'étude, comme l'a démontré son collègue juste auparavant.

Une commissaire, revenant sur la seconde invite de la motion, souligne le fait que la cohabitation des piétons et des cyclistes sur un passage piéton n'est pas toujours bonne.

Ce à quoi M^{me} Giraud répond que, dans le cadre de la sécurisation du passage piéton de l'avenue d'Aïre, le service pourrait réfléchir à un passage spécifique aux vélos parallèle à celui des piétons.

Une commissaire dit ne pas comprendre les craintes liées à la fermeture de ce tronçon, puisque le trafic y est si modeste, et elle souhaiterait savoir quelles seraient les autres options à la fermeture de la rue.

M^{me} Giraud répond que ce tronçon est une porte d'entrée au quartier et qu'une étude serait nécessaire afin de connaître les avantages et les désavantages qu'engendrerait une fermeture. Concernant les solutions de remplacement, elle n'a pas d'idées précises pour l'instant, mais celles-ci pourraient découler de l'étude.

Un commissaire exprime son impression que le service étudie cette proposition davantage sous l'angle du risque que de l'opportunité.

Si M^{me} Giraud confirme qu'il s'agit d'une réelle opportunité, elle réaffirme que cela nécessite une étude afin de mieux connaître les impacts. M. Bornicchia va dans son sens en rappelant que la solution devra être soumise au Canton et être donc bien documentée.

Les deux personnes auditionnées parties, la présidente rappelle aux commissaires la réponse apportée à cette motion par mail (cf. annexe) par M. Maudet concernant la levée des ordures par la Voirie.

Séance du 27 octobre 2009

Audition de M^{me} Olowine Rogg, coordinatrice du Forum Saint-Jean-Charmillles, accompagnée de M. Christian Klei et de M^{me} Ruth Willis

M^{me} Rogg explique que le forum travaille depuis l'an 2000 sur la gestion de l'aménagement et de la zone 30. Dans ce cadre, le tronçon de l'avenue De-Gallatin concerné par la motion a été identifié comme un lieu stratégique à étudier, mais a cependant été mis momentanément de côté vu les constructions qui ont eu lieu ces dernières années. M^{me} Rogg précise que le plus gros problème concerne la traversée de la route par les nombreux piétons et cyclistes qui utilisent les voies couvertes. Les habitants sont d'ailleurs très déçus des réponses amenées par la Ville à ce sujet. La motion remet donc sur le tapis un problème qui n'est toujours pas réglé et qui nécessiterait une réflexion plus générale sur un aménagement en faveur des piétons.

M. Klei ajoute qu'il faut bien avoir à l'esprit que l'avenue De-Gallatin représente une véritable passerelle entre deux quartiers et que le flux des piétons généré par le centre commercial est très important.

M^{mes} Willis et Rogg rappellent également les problèmes engendrés par l'avenue d'Aire et sa contre-allée que certaines personnes n'osent pas franchir ainsi que la pétition en cours concernant la sécurisation d'un passage piéton.

Durant la séance de questions des commissaires, on a pu apprendre:

- que les habitants n’ont pas été consultés par l’administration sur les projets en cours à l’avenue d’Aïre;
- que les enfants ne vont sur la place de jeux située sur la voie couverte que lorsqu’ils sont accompagnés d’adultes.

Audition de M. Gilberto Tartaglia, directeur adjoint de la Direction générale de la mobilité (DGM)

M. Tartaglia explique qu’actuellement il y a des échanges réguliers quasi hebdomadaires entre la DGM et le département de M. Paganì puisque, pour la plupart des projets ayant trait à la mobilité, les compétences sont partagées entre la Ville et le Canton.

Au sujet du projet de la motion, M. Tartaglia précise que le Canton n’a pas encore été sollicité. Il ajoute que la création d’un nouvel aménagement relève des compétences de la Ville et que le Canton se «contente» de valider le projet en fonction des normes fédérales.

Concernant l’idée de fermer un tronçon de route, M. Tartaglia concède qu’il s’agit d’une demande régulière, mais délicate, puisque cela revient à privatiser un bout du domaine public. Il est donc nécessaire de lister les ayants droit et de bien définir les avantages et désavantages découlant de la fermeture, sans négliger la nécessité et l’organisation d’un futur contrôle. Une analyse complète est clairement nécessaire à ses yeux.

M. Tartaglia rappelle encore que le quartier de Saint-Jean est en zone 30 et qu’une étude-bilan a eu lieu. Le quartier est très dynamique et de nombreux projets sont en attente. Il serait donc mieux de travailler sur le secteur dans sa globalité plutôt que par tronçons.

Interpellé sur la seconde invite qui évoque la sécurité, M. Tartaglia rappelle que le secteur possède une traversée piétonne ainsi qu’un certain nombre d’améliorations. L’étape suivante consisterait à installer des feux, mesure qu’il estime cependant ici pas pertinente, car cela aggraverait la situation sans pour autant améliorer la sécurité des piétons. Il serait préférable, selon lui, de travailler sur la visibilité et l’éclairage.

Discussion et vote

Une commissaire Verte propose deux amendements:

- première invite: «(...) en laissant notamment l’accès au parking souterrain»;
- seconde invite: «à présenter une demande complète à la DGM pour l’aménagement d’une traversée piétonne sécurisée entre (...)».

Une commissaire socialiste rappelle que tant M^{me} Giraud que M. Tartaglia ont évoqué la nécessité d'une étude sur le secteur et elle propose donc deux amendements:

- première invite: «à procéder à une analyse d'ensemble du secteur et à proposer différentes variantes du projet de fermeture du tronçon de l'avenue De-Gallatin compris (...) ou toute autre mesure susceptible d'améliorer le confort des habitants»;
- seconde invite: «(...) ou toute autre mesure éventuelle tendant au même objectif».

Les commissaires libéraux, démocrates-chrétiens, radicaux et de l'Union démocratique du centre s'exprimant en faveur des amendements socialistes, la commissaire Verte retire ses propres amendements.

Vote des amendements socialistes: 12 oui (3 S, 2 AGT, 2 L, 1 R, 2 UDC, 2 DC) et 3 abstentions (3 Ve).

Vote sur la motion amendée: oui à l'unanimité (3 S, 3 Ve, 2 AGT, 2 DC, 2 L, 1 R, 2 UDC).

PROJET DE MOTION AMENDÉE

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à procéder à une analyse d'ensemble du secteur et à proposer différentes variantes du projet de fermeture du tronçon de l'avenue De-Gallatin compris entre le chemin Furet et l'avenue d'Aire à la circulation automobile (ayants droit exceptés) ou toute autre mesure susceptible d'améliorer le confort des habitants;
- à aménager une traversée piétonne et cycliste sécurisée entre l'avenue De-Gallatin et Planète Charmilles, sur l'avenue d'Aire, ou toute autre mesure éventuelle tendant au même objectif.

Annexe mentionnée

Mail daté du 24.09.2009

Réponse de M. le Conseiller administratif Pierre Maudet concernant la levée des ordures à l'avenue de-Gallatin, question écrite posée dans le cadre de l'examen de la M-812.

Madame la Présidente, Chère Madame,

La fermeture de l'Avenue De-Gallatin sur le Chemin François Furet aurait pour conséquence que le camion de levée des déchets devrait manoeuvrer, le cas échéant effectuer une marche arrière, sur l'Avenue De-Gallatin pour collecter les déchets du site. Ceci créerait un danger dans cette rue qui deviendrait alors uniquement résidentielle, d'où un sentiment de sécurité renforcé et une perception amoindrie du danger pour les résidents et en particulier les enfants. La plus grande attention serait requise pour l'équipage en charge.

Le service Voirie - Ville propre (VVP) attire votre attention sur le fait qu'une levée s'effectue quotidiennement dans cette rue (lundi et jeudi: déchets ménagers, mercredi: papier, mardi et vendredi: compost). L'aspect sécurité mérite d'être relevé.

Une alternative consisterait à demander de mettre quotidiennement tous les conteneurs et sacs (selon le programme de levée différenciée) à disposition de VVP en bordure de l'Avenue d'Aïre pour éviter tout accès aux camions VVP. Ce point pourrait être une condition de la réalisation de l'aménagement demandé (même s'il apparaît peu réaliste que les régies et propriétaires l'acceptent).

Avec mes plus cordiaux messages,

Pierre Maudet
Conseiller administratif